



Public visé :

- Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).



Prérequis :

Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 7 heures (1 jour)



Nombre de participants par groupe :

- 12 personnes maximum.



Périodicité :

- Pas de renouvellement prévu.



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Evaluation des risques : Articles R4121-1 à R4121-5 du code du travail.
- Prévention : Articles L4111-1 à L4121-5 du code du travail..

Objectif général de la formation :

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUER, obligatoire pour toute organisation assujettie au code du travail.

Un accompagnement à la réalisation du DUER, assuré par un consultant compétent en prévention des risques professionnels, peut être proposé en complément de la formation.

Contenu de la formation :

- Enseignements théoriques
 - Définir l'obligations d'évaluation des risques dans le code du travail.
 - Identifier les modalités de réalisation du document (forme, contenu).
 - Mettre en œuvre les outils d'analyse et méthodes.
 - Associer les autres participants à l'évaluation.
 - Décrire les modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement.
 - Suivre le document unique et planifier des actions de prévention.
 - Etablir le lien avec l'analyse de la pénibilité
- Enseignements pratiques
 - Réaliser des exercices d'évaluation in situ avec vidéos comportant des situations à risques

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Codes de la formation

- Formacode : 42816 – Document unique.
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique et pratique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Intra : nous consulter